



VENREDI 8 DÉCEMBRE 2023

RÉUNION DE FORMATION RÉGIONALE IHF RÉGION PACA

LA MÉTHODE « S-P-P-C »

RÉUNION DE FORMATION RÉGIONALE IHF PACA

8 DÉC. 2023

-
1. PRESENTATION DU CABINET CLEMENT
 2. LA METHODE SPPC
 3. QUESTIONS REPONSES



I PRESENTATION DU CABINET CLEMENT



« Projétique »



Ingénierie
contractuelle



Transfert de
compétence



Management
de projet



AMO
administratif et
juridique



Actions de
formation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

I. PRESENTATION

- Créé en 1981, le Cabinet CLÉMENT & Associés s'est prioritairement positionné sur des interventions auprès des personnes publiques, soit en amont de la conduite opérationnelle des projets pour choisir le montage opérationnel et juridique approprié, définir l'organisation de projet, mettre en place les acteurs et rédiger les contrats les plus protecteurs des intérêts de l'institution publique, soit en phase opérationnelle en accompagnement des personnes publiques pour gérer d'éventuelles « crises » entre les acteurs pénalisant le bon déroulement de l'opération.
- 14 collaborateurs : 8 ingénieurs (PDTA) et 5 juristes
- 5 filiales (Nancy, Paris, Lille, Bordeaux, Aix-Marseille)

I. PRESENTATION

« ARPA »

Un conseil au plus
proche du
décideur

Vision
opérationnelle et
sécurité juridique

Ingénierie
contractuelle et
accompagnement
stratégique

Réactivité et
disponibilité

QUELQUES PROJETS EN SANTE



CH Métropole Savoie

Réhabilitation en CR (Vinci / BSA)

74 000 m²

140 M € HT travaux (valeur 2010)

Livré en 2015



CHU DIJON RécadapTIC

Réhab. Extension SSR

MGP (LGR / TJA)

9 841 m²

21,3 M € HT travaux

PRO en cours



CHU Limoges Dupuytrenl

MOP (MBA)

Restructuration

130k m²

163 M € HT travaux (valeur 2015)

PRO en cours



EHPAD DE THÔNES

MGP (SPIE B. / BSA)

4 000 m²

10,5 M € HT

Livré en 2021



CH Drôme Vivarais

MGS (Vinci / MBA)

Restructuration

17 147 m²

37 M € HT travaux (valeur 2017)

Livré en 2021

SÉGUR
DE LA SANTÉ

CH Salon de Provence

CH Aubagne

CH Martigues

CH MONTAUBAN

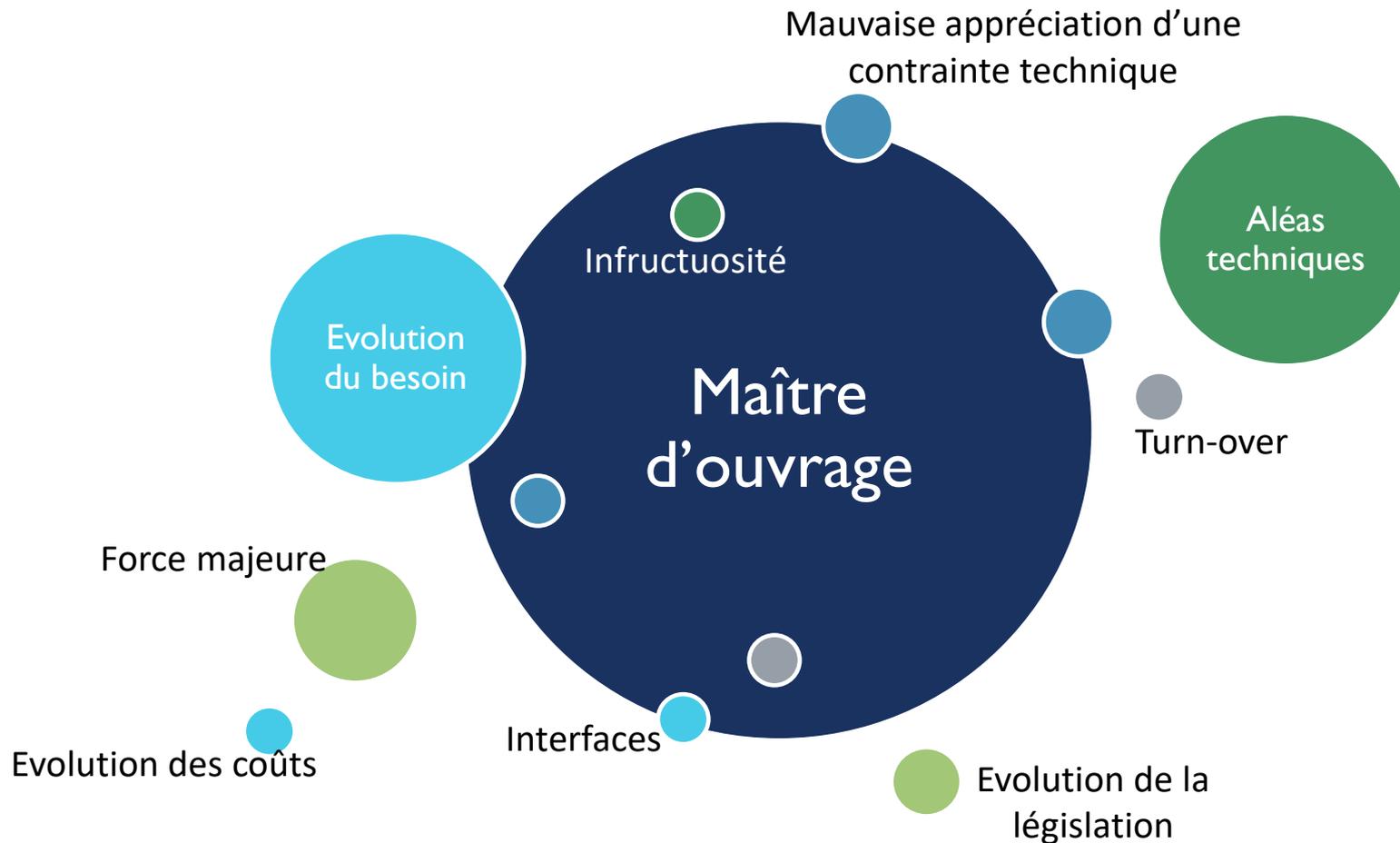
CH AUCH

....



2. LA MÉTHODE SPPC

CE QUE LE MAÎTRE D'OUVRAGE NE PEUT PAS MAÎTRISER...



CE QU'IL PEUT MAÎTRISER !

STRUCTURATION

Quelle structuration pour la maîtrise d'ouvrage ?

PROCESSUS

Quel processus de réalisation pour l'opération ?

PROCÉDURE

Quelles sont la ou les procédures à mettre en œuvre ?

CONTRAT

Quel est le bon contrat ?
Quelle est la bonne rédaction ?

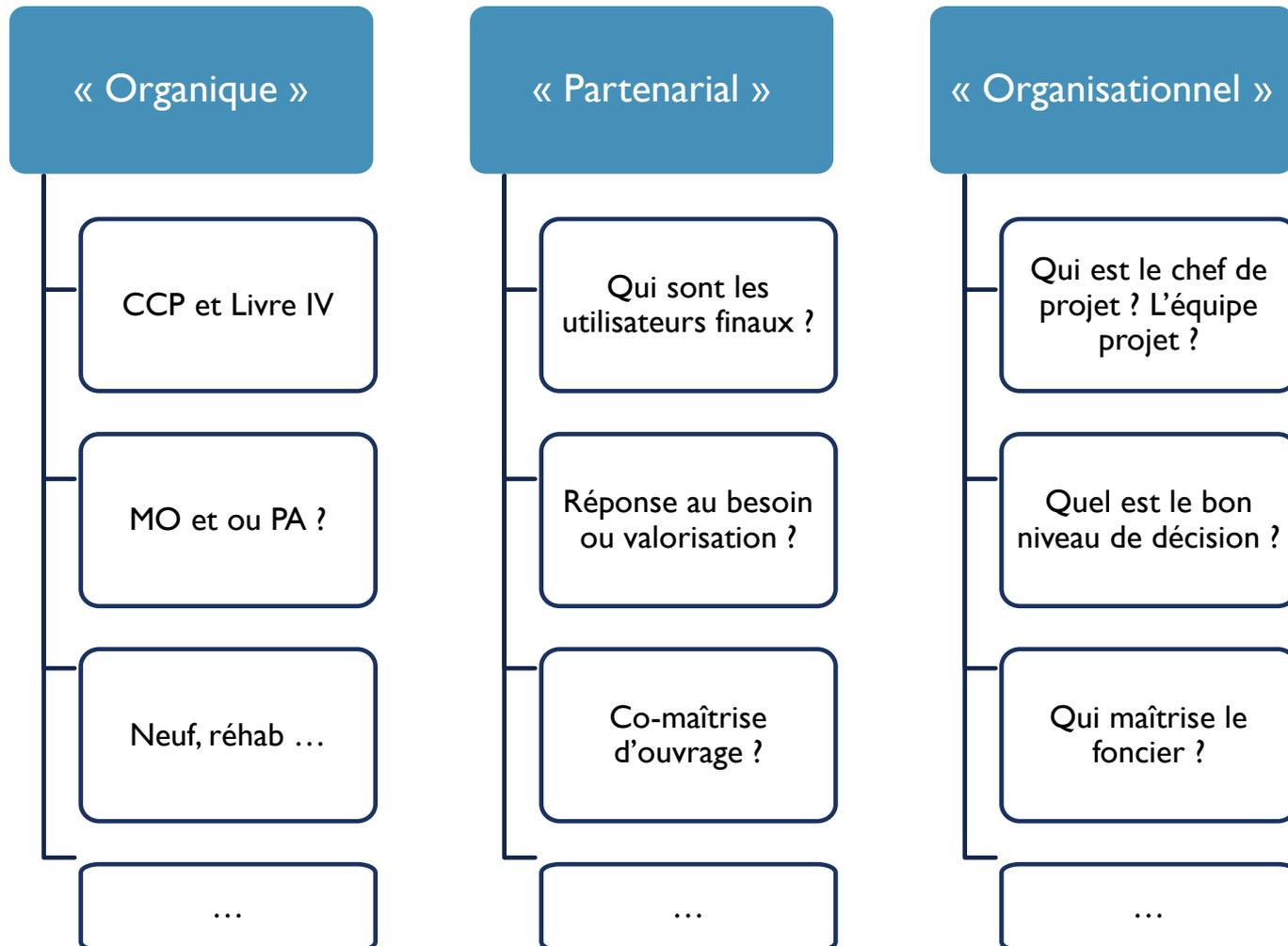
LA STRUCTURATION

Structuration

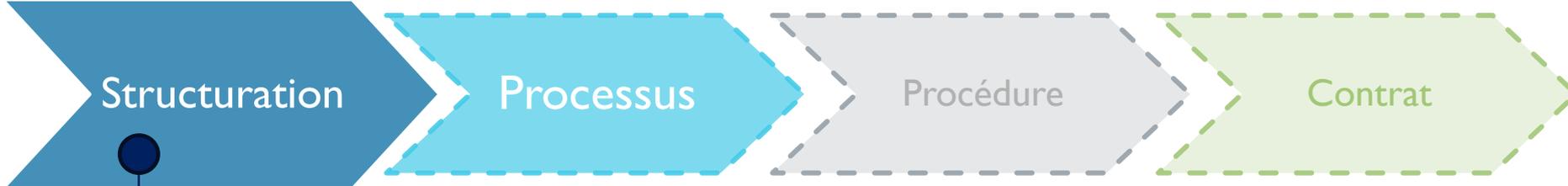
L'objectif est ici de figer :

- ***D'un point de vue « organique »*** : Le socle des règles qui s'appliquent à moi compte tenu de ma qualité et de mon opération ;
- ***D'un point de vue « partenarial »*** : le cas échéant, qui sont mes partenaires ? Quelles règles s'appliquent à eux ?
- ***D'un point de vue « organisationnel »*** : qui est mon équipe projet ? Quelle comitologie je mets en place ?

LA STRUCTURATION



STRUCTURATION



En fonction de la **structuration** de ma maîtrise d'ouvrage je maîtrise les règles qui s'appliquent à moi (et le cas échéant à mes partenaires) ainsi qu'à mon projet aussi je peux explorer les « **processus** » disponibles.

PROCESSUS

Processus

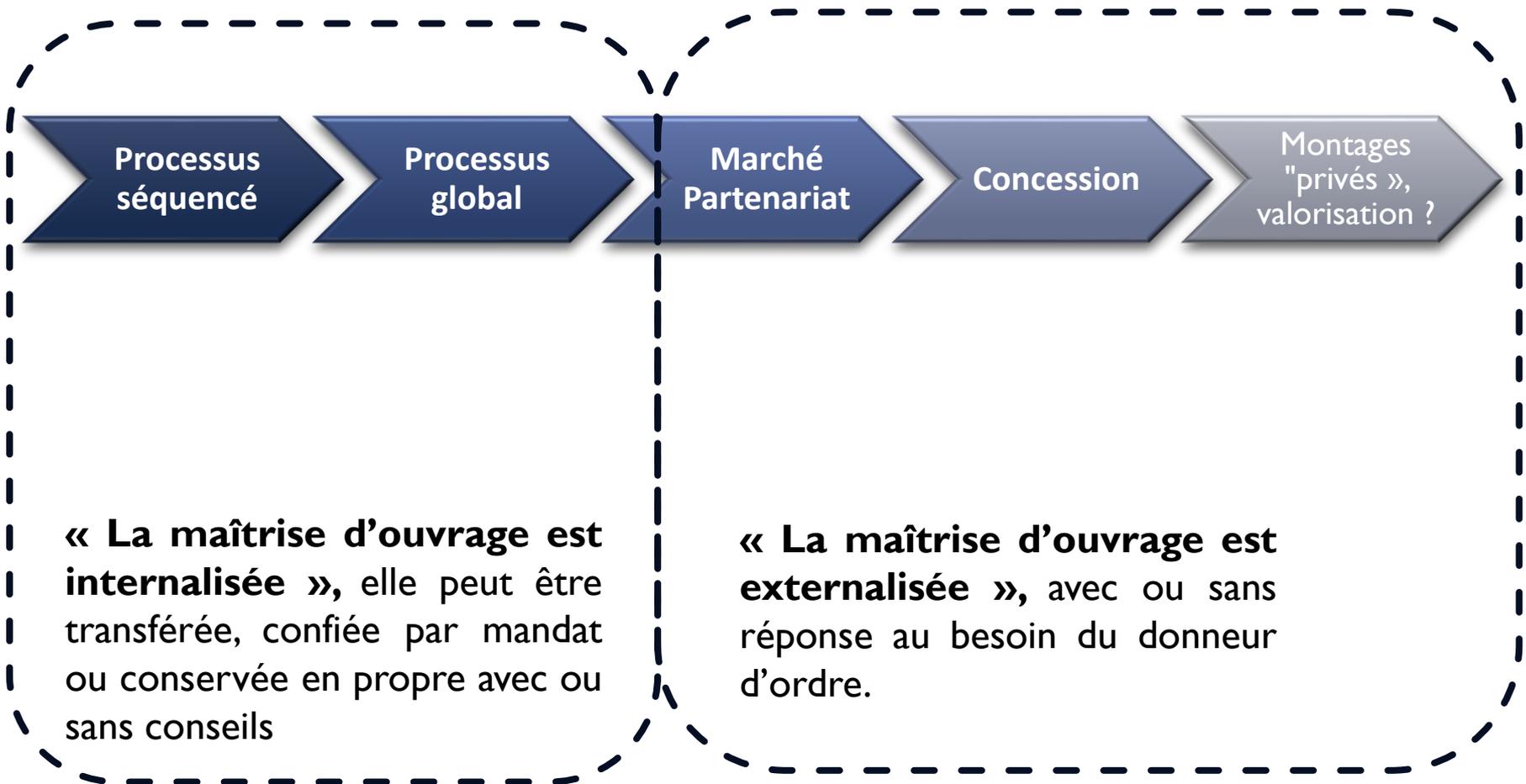
L'objectif est ici de figer :

- *Le processus de réalisation de l'opération*
- *Le montage qui en découle*

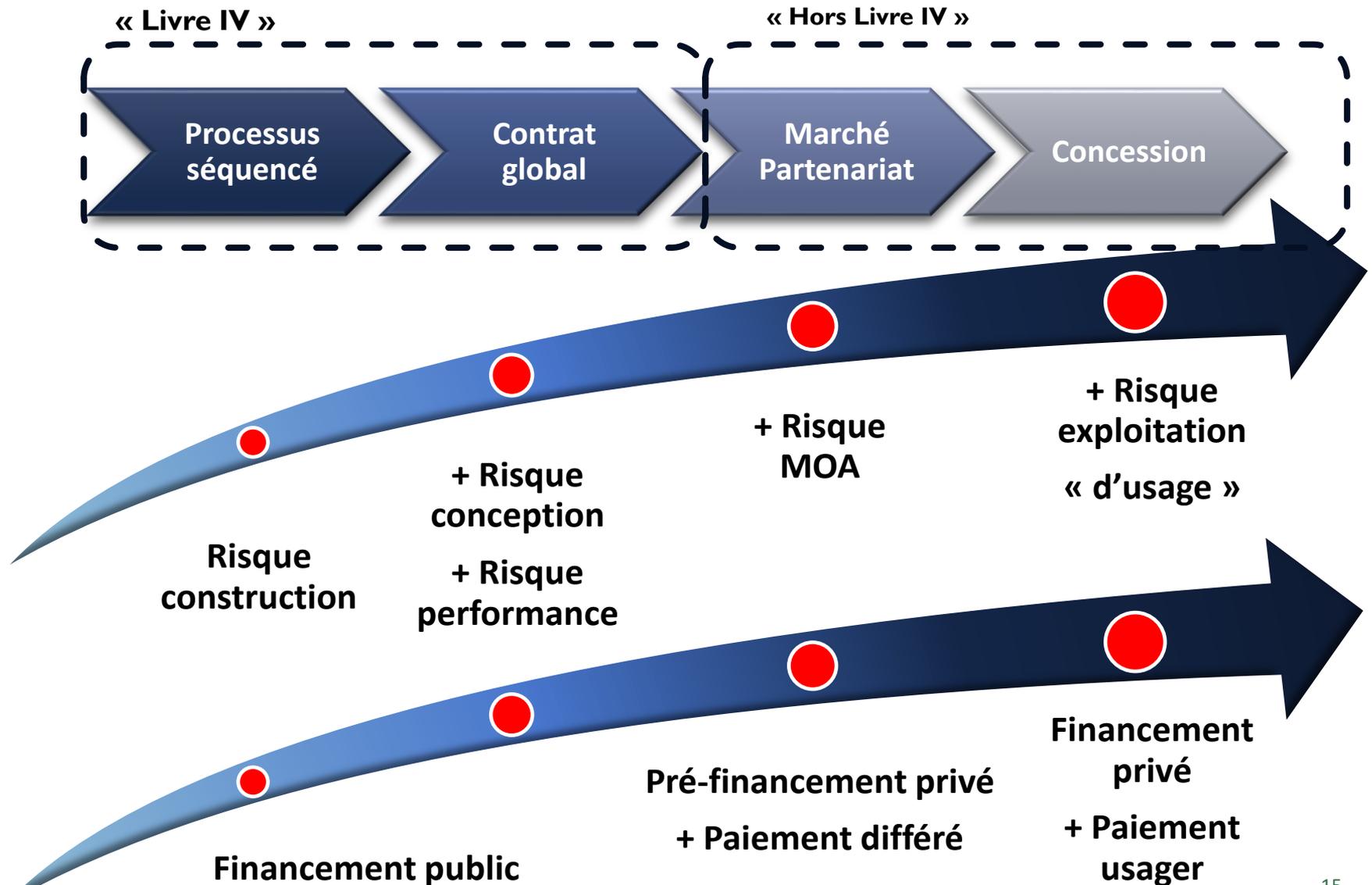
LE PANEL DES PROCESSUS DISPONIBLES

« Livre IV »

« Hors Livre IV »



LES MONTAGES TIRÉS DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE



FOCUS SUR LE MONTAGE « GLOBAL »

CR

L.2171-2

Conception-réalisation :

Marché confiant une mission portant à la fois sur **l'établissement des études et exécution des travaux** si l'association de l'entrepreneurs aux études de l'ouvrage est nécessaire.

MGP

L.2171-3

Marché global de performance :

Marché associant **l'exploitation ou la maintenance** à la **réalisation ou la conception-réalisation** de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance.

Avec tiers
financement ?

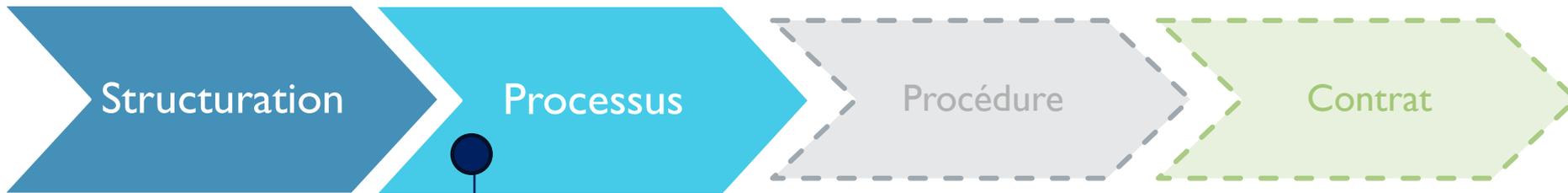
MGS

L.2171-5

Marché global sectoriel :

Marché avec mission global portant sur la **conception, la construction, l'aménagement, l'entretien ou la maintenance** de bâtiments ou équipements nécessaire à l'exercices des missions des EPS.

PROCESSUS



En fonction de ma **structuration** et du **processus**, je peux dresser la liste des acteurs à mettre en place sur mon opération et la spécificité de leurs interventions afin de réfléchir au choix de(s) **procédure(s)** de passation.

PROCÉDURE

Procédure

L'objectif est ici de figer :

- *Compte tenu de la liste des acteurs quelle(s) procédure(s) faut-il mettre en œuvre ?*
- *Selon quel calendrier doivent-elles s'organiser et s'enchaîner ?*

LES PROCÉDURES DISPONIBLES

**Procédure sans
publicité ni mise en
concurrence**
(L.2122-1 / R.2122-1)

Recours possible en raison soit :

- **De l'objet ou du montant**
- **De l'acheteur**

**« DE GRE A GRE » AVEC OU
SANS NEGOCIATIONS**

**Procédures
adaptées**
(L.2123-1 / R.2123-1)

Recours possible en raison soit :

- **Du montant**
- **De l'objet**

OUVERT

RESTREINT

AVEC OU SANS NEG

**Procédures
formalisées**
(L.2124-1 / R.2124-1)

APPEL D'OFFRES

DIALOGUE COMPETITIF

PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

OUVERT

SANS NEG

RESTREINT

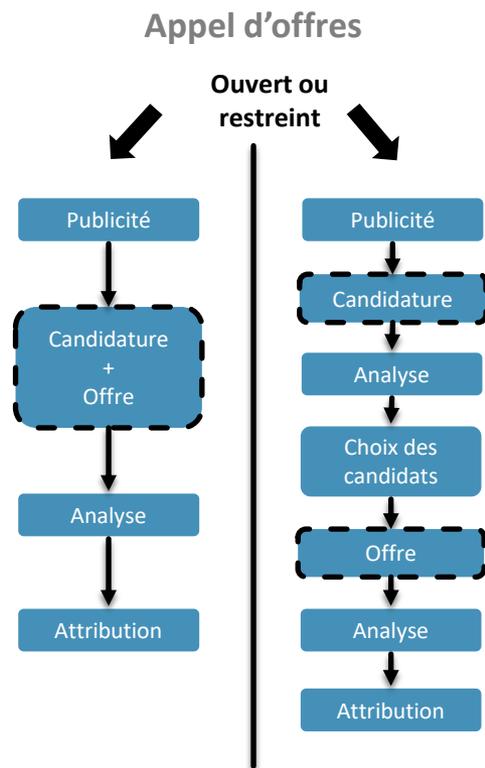
RESTREINT

**AVEC
DISCUSSION
(sauf OF)**

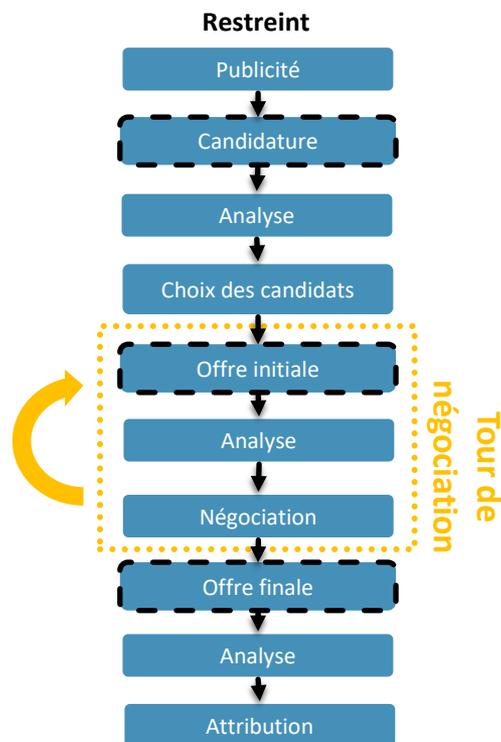
RESTREINT

**AVEC NEG
(sauf OF)**

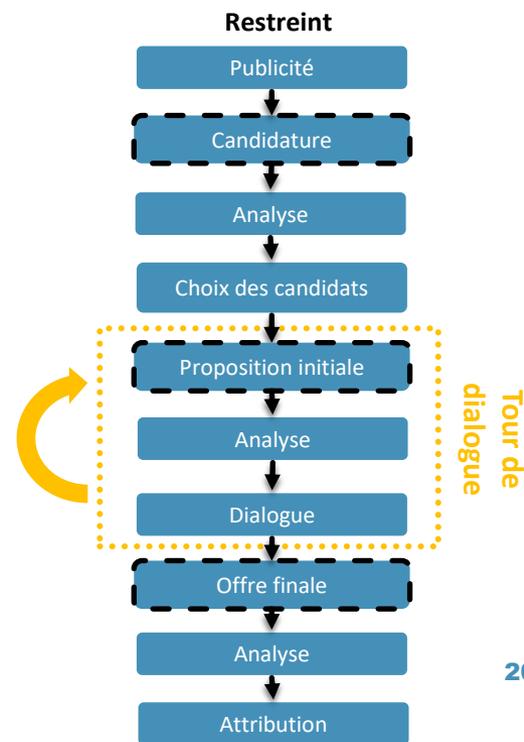
LES PROCÉDURES FORMALISÉES



Procédure avec Négociation



Dialogue Compétitif



LE CONCOURS DE MOE

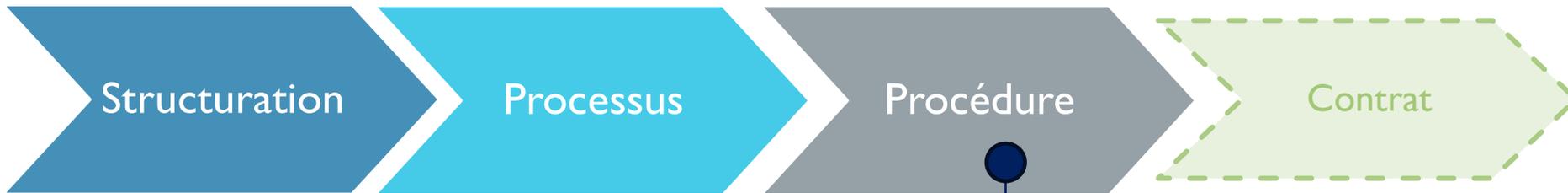
Et le concours alors ???



Le concours :

- N'est plus une « procédure » mais une « technique d'achat » au sens du code de la commande publique ;
- Il permet de choisir un « projet » et non pas une « offre technique et économique » ;
- Est suivi d'une procédure « sans publicité ni mise en concurrence » avec le ou les lauréats qui permet de négocier.

PROCEDURE



J'adapte la rédaction contractuelle des divers marchés à conclure en fonction de ma **structuration**, du **processus** retenu et du choix de la **procédure** (la négociation ou le dialogue sont-ils possibles ?)

CONTRAT

Contrat

L'objectif est ici de figer :

- *Le bonne rédaction contractuelle, protectrice des intérêts du maître d'ouvrage*
- *Les limites de prestations entre les acteurs*

3. QUESTIONS – REPOSES



Structuration

Processus

Procédure

Contrat

« Aménager autour du Maître d'ouvrage, étape par étape, une sphère de permissivité qui n'a pour autre but que sécuriser son process et servir son projet ! »

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Laurie GRENIER

Associée

Port. : 06 58 68 56 09

2, Rue Malesherbes 69006 LYON

lgrenier@cabinetclement.fr

www.cabinetclement.fr

Référence de l'article : « **La
méthode S-P-P-C** », **Revue Contrats
Publics du MoniteurJuris n°242** –
mai 2023

CABINET
CLÉMENT
ASSOCIÉS